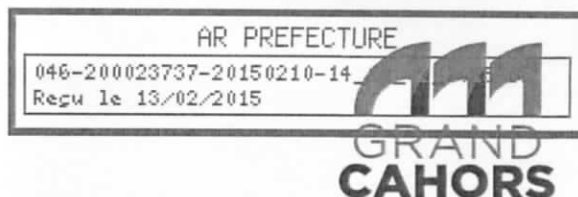


Affiché  
Le 19 FEV. 2015



Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Etaient présents :

55 titulaires dont 6 possédant une procuration  
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
Mme GARRIGOU (sup),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),  
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri  
(tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE  
Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT  
Françoise (tit), Mme BOUX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain  
(tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle  
(tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme  
LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE  
Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),  
M. SIMON Michel (tit),

CAILLAC  
CATUS

M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),  
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul  
(tit), M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit),

CIEURAC  
COURS

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre  
(sup),

CRAYSSAC  
ESPERE  
FONTANES  
GIGOZAC  
LABASTIDE DU VERT

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),  
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),  
Mme VALETTE Roselyne (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL  
Philippe (tit),

LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAIN  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),  
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),  
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),

MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),  
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)  
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD  
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

ST DENIS CATUS  
SAINT GERY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. FIGEAC Philippe (tit),  
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),  
M. FERNANDEZ Pierre (tit)  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),  
M. LAVOUR Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. BOUX Catherine,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-14\_10\_02\_2015-DE  
Regu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**POLE AMENAGEMENT – Aménagement opérationnel**

**Objet : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle section EH n°224 située dans la ZAC de la Plaine de Labéraudie - Cahors**

**A été adopté à l'UNANIMITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cécile DELBOS  
Service : Aménagement opérationnel

**Objet : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle section EH n° 224 située dans la ZAC de la Plaine de Labéraudie - Cahors**

Mesdames, Messieurs,

La société LIDL, située dans la Zone d'Aménagement Concerté de la Plaine de Labéraudie, a racheté l'hôtel Formule 1 en vue d'agrandir ses locaux et de développer son activité économique.

Le commerce disposera ainsi de deux entrées sur sa propriété : un accès véhicules légers existant situé rue du Moulin de Labéraudie et un accès camions de livraison rue Pierre-Georges Latécoere.

Afin de garantir la pérennité de leur accès de livraison au domaine public qui se fait via la parcelle EH n° 224, appartenant au Grand Cahors, la société LIDL demande la constitution d'une servitude de passage.

C'est pourquoi il convient d'approuver la constitution de la servitude de passage sur la parcelle EH n° 224 au profit des parcelles EH n° 210, 212, 219, 221, 339, 340, 341, 342, 353, 494, 496, 504, 506, 507, 509 et 510 appartenant à la société SNC Lidl.

Par délibération en date du 15 avril 2014 le Conseil communautaire a confié au Président, pendant toute la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT. Ainsi, le Président peut agir par délégation au travers de décisions dans divers domaines et peut ainsi conclure toute convention de d'établissement de servitudes. Dès lors et en l'espèce, la création ou constitution d'une servitude et la réitération de la convention par acte notarié, ne relèvent pas du champ de ladite délégation et nécessitent dès lors, une délibération spécifique.

Les frais d'actes notariés liés à la constitution de ladite servitude et les frais annexes éventuels (tels que d'arpentage) seront à la charge de la SNC Lidl.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution de la servitude de passage grevant la parcelle EH n°224 au profit des parcelles EH n° 210, 212, 219, 221, 339, 340, 341, 342, 353, 494, 496, 504, 506, 507, 509 et 510 situées sur la commune de Cahors appartenant à la société SNC Lidl ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-14\_10\_02\_2015-DE  
Regu le 13/02/2015

- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié portant constitution de la servitude de passage et tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE